

Durée : 1 J / 7 H

Tarif : Distanciel => 795 euro HT

Groupe : 12 max

Formateur : Consultant expert en RGPD dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des certifications et/ou testées et approuvées par les éditeurs et/ou notre équipe pédagogique.

Objectif : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en œuvre et d'évaluer les moyens et les mesures pour protéger les données à caractère personnel.

Choix pédagogique :

Formation ponctuée d'exposés théoriques, de démonstrations et d'une mise en pratique au travers d'exercices et de cas concrets réalisés seul ou en groupe.

Système d'évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation au travers de différents travaux dirigés et de travaux pratiques réalisés par le stagiaire.

Une évaluation qualitative est établie en fin de formation, et qui est ensuite analysée par l'équipe pédagogique ENI.

Moyens :

Le nombre de stagiaires peut varier de 1 à 12 personnes (5 à 6 pers. en moyenne) pour faciliter le suivi permanent et la proximité avec chaque stagiaire.

La formation se réalise dans une salle dédiée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur, d'un tableau blanc et d'une solution de visio-conférence dans le cas des formations suivies en téléprésentiel (présentiel à distance depuis le domicile ou l'entreprise du stagiaire).

Chaque stagiaire dispose d'un poste de travail adapté aux besoins de la formation, d'un support de cours et/ou d'un manuel de référence au format numérique.

Modalités :

Pré-requis :

Cette formation nécessite la prise de connaissance du contenu du RGPD.

Délai de réalisation :

Deux à trois semaines en moyenne à partir de la signature du devis.

Profil stagiaire :

DPO | Responsable du système d'information | Juriste | Responsable de la sécurité des systèmes d'information | Chef de projet | Archiviste | Responsable GED | Data Steward

Formation financable par les OPCO : sous réserve d'accord préalable

Fin de formation :

L'attestation de formation ainsi qu'un manuel sont délivrés à l'issue de la formation en main propre ou par courrier électronique.

Accessibilité :

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin de vous permettre de suivre la formation choisie dans les meilleures conditions, nous vous remercions de nous préciser la nature de votre handicap lors de votre inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil, et vous rediriger le cas échéant vers nos réseaux handicap partenaires.

Fin mai 2018, le nouveau règlement européen sur la protection des données à caractère personnel est rentré en vigueur. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes a été renforcée. Ils devront assurer une protection optimale des données et être en mesure d'en apporter la preuve.

A ces fins, l'entreprise se doit de mettre en oeuvre des mesures organisationnelles, juridiques et techniques, appropriées, les évaluer et les mettre à jour si nécessaire.

La formation s'appuie sur des exposés, des retours d'expérience et des exercices réalisés sur le contexte d'entreprise de chacun des stagiaires.

Les résultats de chaque exercice seront partagés par le groupe permettant ainsi de vérifier les acquis par le formateur.

Compétences visées :

- ☛ Organiser la mise en conformité de son entreprise
- ☛ Renseigner le registre des activités de traitement
- ☛ Evaluer le niveau de conformité de son entreprise et identifier les écarts
- ☛ Etablir le plan d'action pour la conformité de son entreprise

CNIL versus RGPD : Ce qui va changer :

- > Des nouveaux droits pour les personnes
- > L'accountability pour les entreprises
- > Le registre des traitements

Les 12 processus de gestion du RGPD :

- > Propriétés d'un système de management
- > Objectifs et pratiques associés aux 12 processus
- > Exercice : Evaluer vos pratiques et dessiner le plan de progrès de votre entreprise

Identifier les mesures de protection des Données à Caractère personnel :

- > Quelles mesures mettre en oeuvre pour protéger les Données à caractère personnel
- > Exercice : Mesurer les écarts entre les mesures recommandées et les mesures mises en oeuvre dans votre entreprise

Privacy Impact Assessment :

- > Les scénarios de menaces pouvant entraîner une violation de données
- > L'évaluation des risques

Bilan annuel :

Un bilan annuel pour apporter la preuve